



Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars
divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune
Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis
Identifiant Unique : 1299178/L/A/M/000

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE N°9
DU 20 JUIN 2019

L'année Deux Mille Dix Neuf et le Jeudi 20 juin à 15 H 00, les actionnaires de **la Société DELICE HOLDING - SA- « DH » (la « Société »)** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE) sur convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société a procédé ensuite et en application de l'article 281 du Code des sociétés commerciales à la composition de son bureau comme suit :

Monsieur Mohamed MEDDEB, est désigné Président de la séance.

Monsieur Mohamed Ali MEDDEB et Monsieur Ahmed MEDDEB actionnaires sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

Monsieur Ibrahim BEN YOUSSEF, est désigné comme secrétaire de la séance.

En application de l'article 282 du code des sociétés commerciales, il a été établi une feuille de présence, laquelle a été signée par les actionnaires présents ou représentés.

En application de l'alinéa 3ème de l'article 282 du code des sociétés commerciales, il a été vérifié la présence ou la représentation de **51 107 487** actions sur les 54.907.262 actions constituant le capital social soit, un quorum de **93,08%**.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires, déclare que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur première convocation et déclare avoir mis au préalable à la disposition des scrutateurs le dossier de l'Assemblée comportant les documents suivants :

- Les statuts actualisés de la société ;
- Les copies des avis de convocations paru aux :
 - Bulletin Officielle « Conseil du Marché Financier » N° 5871 du lundi 10 juin 2019.
 - JORT n°58 du 28 mai 2019
 - Journal quotidien de la place « Essabeh » en date du 24 mai 2019
 - Journal quotidien de la place « Le Temps » en date du 28 mai 2019) ;
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Le rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'activité de l'exercice 2018 ;
- Les états financiers individuels et consolidés pour le même exercice ;
- Les rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
- Le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire ;

- La liste actualisée des actionnaires classés par intermédiaire en bourse.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour suivant de la présente Assemblée :

- 1- Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé ;
- 2- Lectures des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés ;
- 3- Approbation des conventions réglementées ;
- 4- Affectation du résultat ;
- 5- Quitus aux Administrateurs ;
- 6- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
- 7- Rémunération des membres du comité permanent d'audit interne ;
- 8- Renouvellement du mandat des Administrateurs et nomination d'un nouvel Administrateur ;
- 9- Nomination d'un Administrateur représentant des petits porteurs ;
- 10- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes ;
- 11- Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 12- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Après discussion et échange des points de vue, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé ;

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel de la Société DELICE HOLDING SA et du rapport d'activité consolidé du Groupe DELICE relatifs à l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver sans réserve lesdits rapports.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés ;

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING et aux états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING SA et les états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées ;

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat ;

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2018 :

Résultat de l'exercice	23 850 120
Report à Nouveau	175 056
Résultat disponible	24 025 176
Réserve Légale	1 201 259
Bénéfice Distribuible	22 823 917
Dividendes à distribuer	22 511 977
Résultats reportés	311 940

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de **0,410 dinars** par action au titre de l'exercice 2018. Ce dividende sera mis en paiement à partir de **11 juillet 2019**

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner Quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2018 à la somme globale et annuelle de **36 000 Dinars** nette de la retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION : Rémunération des membres du comité permanent d'audit ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2018 à la somme globale et annuelle de **32 000 Dinars** nette de la retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat des Administrateurs et nomination d'un nouvel Administrateur ;

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat de l'ensemble des Administrateurs suivants :

- 1 - M. Mohamed MEDDEB ;
- 2- Mme Houeïda MEDDEB NASRA ;
- 3- Mme Nadia MEDDEB DJILANI ;
- 4- M. Mohamed Ali MEDDEB ;

- 5- Mme Cyrine MEDDEB ABIDI ;
- 6- M. Ahmed MEDDEB ;
- 7- M. Boubaker MEHRI ;
- 8- M. Slaheddine LADJIMI, Administrateur Indépendant.

Décide de renouveler le mandat de l'ensemble des Administrateurs ci-dessus cités pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021 et décide de nommer, Monsieur Nabil CHETTAOUI en qualité d'Administrateur pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des présents ou représentés

Les Administrateurs ci-dessus cités présents, déclarent qu'ils ne se trouvent dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclarent, en conséquence, accepter les fonctions d'administrateurs.

L'Assemblée Générale prend acte des acceptations de fonctions qui précèdent.

NEUVIEME RESOLUTION : Nomination d'un Administrateur représentant des petits porteurs ;

Ayant pris connaissance que la Société a reçu une seule candidature dans la date limite de dépôt du dossier prévu par l'appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, ces derniers ont proposé à l'assemblée de lancer un nouvel appel à candidature pour l'élection d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires qui se déroulera lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des présents ou représentés

DIXIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat des Commissaires aux Comptes, le Cabinet MS LOUZIR « DELOITTE », représenté par monsieur Mohamed LOUZIR et le Cabinet FINOR, représenté par monsieur Karim DEROUICHE, arrive à expiration lors de la présente Assemblée et décide de renouveler leur mandat pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Les Commissaires aux Comptes déclarent avoir accepté le renouvellement de leurs mandats.

La rémunération des Commissaires aux Comptes sera fixée en conformité avec la législation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

ONZIEME RESOLUTION : Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints dans d'autres sociétés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

DOUZIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **17h30**. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire de séance, les Scrutateurs et les Administrateurs.

Le Président	Les Scrutateurs	
Monsieur Mohamed MEDDEB	Monsieur Mohamed Ali MEDDEB	Monsieur Ahmed MEDDEB

Le Secrétaire de la séance
Monsieur Ibrahim BEN YOU SSEF

M. Mohamed MEDDEB ;	« Bon pour acceptation du mandat d'Administrateur »
Mme Houeïda MEDDEB NASRA ;	« Bon pour acceptation du mandat d'Administrateur »
Mme Nadia MEDDEB DJILANI ;	« Bon pour acceptation du mandat d'Administrateur »
M. Mohamed Ali MEDDEB ;	« Bon pour acceptation du mandat d'Administrateur »
Mme Cyrine MEDDEB ABIDI ;	« Bon pour acceptation du mandat d'Administrateur »
M. Ahmed MEDDEB ;	« Bon pour acceptation du mandat d'Administrateur »
M. Boubaker MEHRI ;	« Bon pour acceptation du mandat d'Administrateur »
M. Nabil CHETTAOUI	« Bon pour acceptation du mandat d'Administrateur »
M. Slaheddine LADJIMI, Administrateur Indépendant.	« Bon pour acceptation du mandat d'Administrateur »